

# **Eurocad Holding**

*Société d'Expertise comptable*

*Commissaire aux comptes*

*Compagnie Régionale de Paris*

23/25 avenue Mac Mahon

75017 Paris

# **METROPOLIS**

Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon

75017 Paris

## **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

*27 mai 2024*

Le présent document contient 4 pages

# METROPOLIS

## Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon  
75017 Paris

---

### **Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**

### **Exercice clos le 31 décembre 2023**

**METROPOLIS**  
Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon  
75017 Paris

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Paris, le 27 mai 2024,

**Eurocad Holding**

**André Damiens**

DocuSigned by:  
  
F42AFA87CAD8490...

**METROPOLIS**  
Association loi de 1901

23/25 avenue Mac Mahon  
75017 Paris

---

**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**  
**Exercice clos le 31 décembre 2023**

**Eurocad Holding**  
*Société d'Expertise comptable*  
*Commissaire aux comptes*  
*Compagnie Régionale de Paris*

23/25 avenue Mac Mahon  
75017 Paris

METROPOLIS  
Association loi de 1901

23/25 Avenue Mac Mahon  
75017 Paris

**Rapport Général des Commissaires aux Comptes**  
**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

Au conseil d'administration de l'association METROPOLIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association METROPOLIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la méthode de comptabilisation des subventions comme décrite en Note II A. de l'annexe des comptes annuels « Revenus ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris le 27 mai 2024

**Eurocad Holding**

**André Damiens**

DocuSigned by:  
  
F42AFA87CAD8490...

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	32 907	16 804	16 103	1 413
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	75 210	61 164	14 046	12 089	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (II)</b>		<b>108 117</b>	<b>77 968</b>	<b>30 149</b>	<b>13 502</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances clients et comptes rattachés	3 289 248		3 289 248	3 848 505	
Autres créances	12 272	7 553	4 719	901	
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	61 686		61 686	61 555	
<b>DISPONIBILITES</b>	1 625 547		1 625 547	1 425 926	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 988 753</b>	<b>7 553</b>	<b>4 981 200</b>	<b>5 336 888</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>5 096 870</b>	<b>85 521</b>	<b>5 011 350</b>	<b>5 350 390</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	278 688	278 688
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	202 583	154 905
	Réserves réglementées		98 054
	Autres réserves		
	Report à nouveau	9 282	9 282
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(12 301)</b>	<b>(50 376)</b>
Subventions d'investissement	2 062 114	2 113 379	
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 540 367</b>	<b>2 603 931</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total des autres fonds propres</b>		
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		23 373
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		<b>23 373</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 429	2 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)		24 342
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 060	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 541	74 007
	Dettes fiscales et sociales	98 327	70 633
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 276 626	2 552 104	
Produits constatés d'avance (1)			
	<b>Total des dettes</b>	<b>2 470 983</b>	<b>2 723 085</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 011 350</b>	<b>5 350 390</b>

Résultat de l'exercice exprimé en centimes

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

(3) Dont emprunts participatifs

(12 300,56)

2 437 923

5 429

(50 376,49)

2 723 085

2 000

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	575 831		575 831	554 632
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>575 831</b>		<b>575 831</b>	<b>554 632</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			1 032 060	702 685
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			50 188	
	Autres produits			559	5 718
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>1 658 638</b>	<b>1 263 036</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			535 154	433 590
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 856	2 371
	Salaires et traitements			820 914	631 617
	Charges sociales du personnel			239 035	191 805
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			12 145	8 636
	- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions				23 373	
Autres charges			61 872	1 844	
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>1 670 976</b>	<b>1 293 237</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(12 338)</b>	<b>(30 201)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULAT D'EXPLOITATION		(12 338)	(30 201)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		138
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	131	
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>131</b>	<b>138</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		19 721
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change	94	592
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>	<b>94</b>	<b>20 313</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>37</b>	<b>(20 175)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(12 301)</b>	<b>(50 376)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1 658 769</b>	<b>1 263 174</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1 671 070</b>	<b>1 313 551</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(12 301)</b>	<b>(50 376)</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Dénomination : METROPOLIS

(Articles R. 123-195 et R. 123-198 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **31/12/2023** dont le total du bilan avant répartition est de **5 011 350** euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **-12 301** euros.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation,  
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## I. Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

Néant.

## II. Note sur les principes comptables

### A. Revenus

#### Frais d'adhésion :

Le revenu des cotisations en provenance des membres sont comptabilisés à la date à laquelle les fonds sont déposés sur le compte bancaire de Metropolis

#### Subventions Pilot Projets :

Si le paiement de la subvention Pilot Project est reçu dans la même année (x) la subvention est signée, le revenu est enregistré dans la comptabilité à la date à laquelle les fonds sont déposés sur le compte bancaire de Metropolis.

Si le paiement de la subvention doit être reçu dans l'année suivant la convention de subvention (x+1), le revenu est enregistré dans la comptabilité le jour où le rapport financier final est présenté au donateur, si c'est au cours de l'année de subvention (x). Si le rapport est présenté en année (x+1), mais avant la clôture des comptes de l'année (X),

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

le revenu est enregistré le 30 décembre de l'année de subvention (x).

Si le paiement de la subvention est dû l'année suivant la convention de subvention (x+1), et après la clôture des comptes de l'année (x), les revenus sont enregistrés dans les comptes le 30 décembre de l'année de subvention (x), sur la base des coûts réels encourus pour la subvention de l'année (x).

## B. Dépenses

Metropolis applique les principes comptables suivants, en ce qui concerne les dépenses :

Factures, salaires et tous autres frais accompagnés de documents officiels :

Les frais sont enregistrés le jour de la pièce justificative. Si une facture pour les dépenses engagées au cours de l'année (x) arrive dans l'année (x+1), le coût est accumulé dans l'année (x).

### a. Immobilisations incorporelles

Le fonds de commerce est évalué au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition). Il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence.

### b. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### c. Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Concessions, brevets et licences	3 ans,
Agencements et aménagements des constructions	5 ans,
Autres	4 ans.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

## *d. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement*

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## *e. Créances*

Les créances (3,289,248 EUR) sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances de correspondant aux subventions à recevoir sont comptabilisées en compte 411 clients, ce poste comprend notamment le solde de financement à recevoir pour l'opération Dakar pour un montant de 1 715 102 euros et pour la convention Motorec pour un montant de 696 627 euros au 31 décembre 2023.

Il est à noter que le montant des fonds déjà reçu au titre des subventions Motorec et MGET Dakar ont été imputé dans un compte bancaire dédié (MGET 534 879 EUR et Motorec 373 007 EUR)



## Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	14 237		18 670			32 907
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>14 237</b>		<b>18 670</b>			<b>32 907</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	88 433		10 122		24 805	73 750
Emballages récupérables et divers	1 460					1 460
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>89 893</b>		<b>10 122</b>		<b>24 805</b>	<b>75 210</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>104 130</b>		<b>28 792</b>		<b>24 805</b>	<b>108 117</b>

# Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	12 824	3 980		16 804
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>12 824</b>	<b>3 980</b>		<b>16 804</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	76 562	7 947	24 805	59 704
Emballages récupérables et divers	1 242	218		1 460
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>77 804</b>	<b>8 165</b>	<b>24 805</b>	<b>61 164</b>
<b>TOTAL</b>	<b>90 628</b>	<b>12 145</b>	<b>24 805</b>	<b>77 968</b>

## Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>					
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges	23 373		23 373	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>23 373</b>		<b>23 373</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	34 368		26 815	7 553
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>		<b>34 368</b>		<b>26 815</b>	<b>7 553</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>57 741</b>		<b>50 188</b>	<b>7 553</b>
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 289 248	3 289 248	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	265	265	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	12 007	12 007	
Charges constatées d'avances				
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>3 301 520</b>	<b>3 301 520</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	5 429	5 429		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	57 541	57 541		
	Personnel et comptes rattachés	24 452	24 452		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 858	18 858		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 412	3 412		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	51 606	51 606		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	2 276 626	2 276 626		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>2 437 923</b>	<b>2 437 923</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

## Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice			278 687,78
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>			<b>278 687,78</b>

## Effectif moyen

	31/12/2023	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires		
	Employés		15
	Ouvriers		
	<b>TOTAL</b>		<b>15</b>

## Contributions volontaires en nature

Etat exprimé en euros

	2023	2022
Barcelona City Council provides three people:		
Admin assistant	100%	100%
Admin assistant from 01/02/2023	92%	100%
Admin officer from 01/03/2023	83%	
<b>The total cost of this provision is</b>	<b>142 159€</b>	<b>117 459€</b>
Barcelona City Council also provides the offices and covers costs for the seat of the Secretariat General, in carrer Avinyó 15, 08002 Barcelona, which occupy a 200m2 surface. These include:		
Rent (approx. market rate)	35 374 €	35 374€
Water	130 €	130€
Maintenance and cleaning	6 300 €	6 300€
Telephone	2 660 €	2 660€
<b>Total</b>	<b>44 464 €</b>	<b>44 464€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>186 623€</b>	<b>161 923€</b>
As of 2023, Secretary General salary is fully included in the Cost of Metropolis. In prior year, Metropolitan Area of Barcelona covered the cost for the period January / April 2022 (30 252€)		